



## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

Le «Verband SCHWEIZER MEDIEN» (avant Association de la PRESSE SUISSE) a décidé d'abroger au 30 avril 2020 le règlement d'examen concernant l'examen professionnel de *spécialiste de médias avec brevet fédéral* du 3 novembre 2004.

Le «Verband SCHWEIZER MEDIEN» (avant Association de la PRESSE SUISSE) a décidé d'abroger au 30 avril 2020 le règlement d'examen concernant l'examen professionnel supérieur de *manager de médias diplômé / manager de médias diplômée* du 3 novembre 2004.

10 mars 2020

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation